

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

PUBLIC NOTICE COMING INTO FORCE

AVIS PUBLIC est donné qu'un certificat de conformité a été reçu de la Ville de Montréal en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c A-19.1, relativement au règlement suivant:

PUBLIC NOTICE is given that a certificate of conformity was received from the City of Montreal in accordance with *An Act Respecting Land use Planning and Development*, CQLR c A-19.1, for the following by-law:

720-111

Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de créer la zone P362 sur le lot 1 416 575 de la zone H362, et en partie dans les zones H363 et P367, de permettre la classe d'usage « Conservation (p2) », d'éliminer le groupe d'usage de type « Habitation (H) » et « Institutionnel et récréatif (INST) » de la zone H362, d'éliminer le groupe d'usage de type « Habitation (H) » d'une partie de la zone H363 et d'éliminer le groupe d'usage de type « Institutionnel et récréatif (INST) » d'une partie de la zone P367

720-111

By-law modifying Zoning By-law 720 in order to create zone P362 on lot 1 416 575 from zone H362 and part of zone H363 and P367, to permit the usage category "Conservation (p2)", to remove the usage groups "Housing (H)" and "Institutional and Public (INST)" in zone H362, to remove the usage group "Housing (H)" in part of zone H363 and to remove the usage group "Institutional and Public (INST)" in part of zone P367

Ce règlement est entré en vigueur à la date indiquée sur le certificat de conformité, soit le 26 janvier 2017.

This by-law entered into force at the date of said certificate, on January 26, 2017.

Donné à Beaconsfield, le 8 février 2017.

Given at Beaconsfield on February 8, 2017.

M^e Nathalie Libersan-Laniel

Greffière et directrice du Greffe et des Affaires publiques
City Clerk and Director of Registry and Public Affairs